

15.05.08

Traite des femmes : Les victimes n'ont pas le choix

Les femmes contraintes à la prostitution se retrouvent dans la spirale infernale de la violence, l'exploitation et l'oppression. Et la Suisse n'est pas épargnée. L'Euro 08 est une bonne plate-forme pour sensibiliser les femmes, les hommes et les clients de la prostitution sur le thème de la traite des femmes.

Contrairement à celles qui ont choisi librement ce métier, les victimes du trafic des femmes sont forcées au commerce du sexe. Les moyens de pression utilisés sont leur clandestinité, les dettes liées à leur voyage en Suisse, parfois les faux papiers ou encore la menace de raconter « toute la vérité » à leur famille. Car c'est à coups de fausses promesses qu'elles sont arrivées en Suisse.



Petra*, par exemple, avait 17 ans lorsqu'elle est venue chercher de l'aide au FIZ, le centre d'information pour les femmes d'Afrique, d'Asie, d'Amérique latine et d'Europe de l'Est. Elle venait d'être arrêtée dans un cabaret lors d'une rafle et eut « la chance » d'avoir affaire à un policier sensibilisé au thème du trafic des femmes.

Voici son histoire : « Petra est issue d'un milieu modeste », raconte Susanne Seytter du FIZ. « En pleine puberté, elle était en conflit avec ses parents. Une copine lui présenta un jeune homme dont elle tomba amoureuse. Un jour, sa copine et son nouvel ami lui proposèrent de l'aider à trouver un job de serveuse en Suisse pour se construire un meilleur avenir. » C'est ainsi que Petra arriva en Suisse munie d'un faux passeport. Tout d'abord, elle habita dans un appartement près de Zurich. Pour rembourser les frais occasionnés par le voyage, les faux papiers, etc., on lui annonça qu'elle devait faire le tapin. Elle refusa, mais y fut contrainte par la violence. La deuxième semaine déjà, elle fut envoyée dans des bars à prostituées dans différents cantons, sous constante surveillance. Et ses gains lui étaient soutirés. Profitant de l'absence de son bourreau pour s'enfuir, elle se réfugia dans l'un des cabarets où elle s'était sentie protégée et où elle avait noué des amitiés. C'est là qu'elle fut arrêtée lors de la rafle.

Un marché lucratif

En Suisse, quelque 14 000 femmes se prostituent. Chaque année, leurs 350 000 clients déboursent près de 3,5 milliards de francs pour leurs prestations. Bien qu'elles ne soient pas toutes forcées à exercer ce métier, beaucoup sont en situation irrégulière et le nombre de victimes du trafic des femmes est estimé entre 1500 et 3000 par l'Office fédéral de la police. Ce chiffre de l'année 2002 est une estimation prudente, souligne Susanne Seytter. Le nombre de femmes venues chercher de l'aide au FIZ a passé de 116 en 2005 à 167 en 2007, ce qui ne veut toutefois pas dire que le nombre de victimes de la traite des femmes a augmenté en Suisse. « Ce sont les autorités, la police et la justice qui, davantage sensibilisées à ce problème, nous envoient ces femmes », relève S. Seytter. Selon le FIZ, les pays les plus concernés sont la Roumanie, le Brésil et la Thaïlande.

Petra est originaire d'un pays de l'Est. Susanne Seytter a été impressionnée par la force de caractère et le courage de cette jeune femme. Ferme et décidée à faire comparaître son bourreau devant le tribunal, elle est arrivée à ses fins. Aujourd'hui, elle vit de façon anonyme dans une grande ville de son pays d'origine. Elle ne peut pas rendre visite à ses parents, car les trafiquants la recherchent...

Que faire

Il est difficile de reconnaître une victime de la traite des femmes. « Un jour, l'une d'entre elles a déclaré que personne ne la regardait dans les yeux lorsqu'elle allait faire ses courses au village », raconte Susanne Seytter. « Nous détournons souvent le regard. Une attention accrue nous permettrait de déceler si une migrante a besoin d'aide. Nous devrions responsabiliser les clients. » Bien sûr, il ne faut pas se leurrer. Une étude du mois

d'avril sur le Tessin a montré que la grande partie des clients demande des relations sans préservatif ou veut transformer le rapport en fréquentation privée. Les jeux fétichistes sont très demandés. Néanmoins, s'ils sont suffisamment attentifs et sensibilisés, ils pourraient devenir des alliés des femmes victimes de la traite. Les clients doivent par exemple être à l'écoute lorsqu'une femme se plaint d'être exploitée ou maltraitée. Ou si un mac les encourage à disposer à leur guise de ces femmes, pour ne donner que quelques exemples. Que faire ? Les clients doivent donner la possibilité aux victimes, en leur prêtant leur portable, de contacter un centre de consultation – de préférence directement le FIZ en tant que seul centre de consultation spécialisé en Suisse pour les victimes du trafic des femmes. Là, elles ont la possibilité de dialoguer avec une interlocutrice qui parle leur langue. Il est important de ne pas agir contre la volonté des victimes. Elles sont souvent si déstabilisées qu'il est difficile de rétablir leur confiance.

Rebecca Vermot

* Nom d'emprunt par mesure de sécurité.

Pour plus d'informations à ce sujet :

Centre de consultation : www.makasi.ch

Clients: www.verantwortlicherfreier.ch

PETITION: POUR UNE PROTECTION ACCRUE DES VICTIMES DU TRAFIC DES FEMMES

La traite des femmes et des jeunes filles constitue une grave violation des droits de l'homme. La prostitution forcée est une réalité quotidienne, également en Suisse. Pour la combattre, il faut non seulement poursuivre les responsables, mais aussi reconnaître les victimes comme telles et les protéger. La campagne Euro 08 contre la traite des femmes demande

- au Conseil fédéral et aux Chambres fédérales:
 1. d'introduire, pour les victimes de la traite, le droit à un permis de séjour qui ne dépende pas de leur volonté de témoigner ;
 2. de définir des normes contraignantes relatives à la protection des victimes de la traite des femmes pour tous les cantons ;
 3. d'encourager les campagnes de sensibilisation et d'information sur la traite des femmes en Suisse ;
 4. de ratifier rapidement la convention du Conseil de l'Europe contre la traite des êtres humains.
- aux gouvernements cantonaux:
 1. de leur procurer un lieu de séjour sûr ainsi que l'assistance et le conseil de spécialistes ;
 2. de former régulièrement la police, la justice et les services des migrations,
 3. de les obliger à collaborer avec les centres spécialisés et à engager des spécialistes de la traite des êtres humains.

La pétition peut être signée sur le site

www.traitedesfemmes2008.ch

«m» Magazine 05/2008

◀ [retour: HOME](#)